

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-44
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 22 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 32

Nbre de suffrages exprimés : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Excusés : Emilie BARBIER

Absents :

Pouvoirs : Emilie BARBIER donne pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 avril 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

COMMISSIONS MUNICIPALES : CREATION ET COMPOSITION

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-44-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026 .../..

Extrait du registre des délibérations n° 2026 – 44

COMMISSIONS MUNICIPALES : CREATION ET COMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet au Conseil Municipal de créer des commissions municipales de travail composées exclusivement de conseillers municipaux.

Celles-ci sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit. Lors de leur première réunion chaque commission désigne un vice-Président chargé de la convoquer et de la présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Il est rappelé que ces commissions seront convoquées par le Maire dans les huit jours suivant leur constitution et qu'elles seront chacune assistées d'un comité consultatif.

Afin de garantir l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Leur fonctionnement n'est soumis à aucune condition de délai ni de quorum ; elles peuvent ainsi se réunir aussi souvent que nécessaire.

Ces commissions permanentes sont instituées pour toute la durée du mandat du conseil municipal et sont axées autour d'un domaine d'actions précis.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à « main levée », après accord unanime des membres présents.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir décidé à **A LA MAJORITE** (*abstention de Michel TREPPO*) des voix présentes et représentées à :

- **DECIDE** de créer les 9 commissions suivantes :
- **DESIGNER** des élus pour les composer sur la base de 7 membres par commission :
- **Commission n° 1 – FINANCES ET ETUDES PROSPECTIVES**
- **Commission n° 2 – POLITIQUE DE LA VILLE ET JEUNESSE**
- **Commission n° 3 – URBANISME**
- **Commission n° 4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
- **Commission n° 5 – ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES**
- **Commission n° 6 – EDUCATION**
- **Commission n° 7 – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**
- **Commission n° 8 – CULTURE**
- **Commission n° 9 – TRAVAUX - DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIE**

Le Conseil Municipal, après avoir décidé **A L'UNANIMITE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants de ces commissions, article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT, après appel à candidature, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées

- **DESIGNE** les élus suivants pour les composer, sur la base d'une proposition de 8 membres élus par commissions (7 membres du groupe majoritaire et 1 du groupe d'opposition)

Commission n°1 : FINANCES	
<i>Groupe Majoritaire (6)</i>	<i>Groupe d'Opposition (1)</i> <i>« un nouvel élan pour Valentigney »</i>
1. Philippe GAUTIER 2. Denis NEDEZ 3. Coralie GUILLAUME 4. Armando LOPES 5. Daniel FERNANDES 6. Martine MICHAUD	1. Nadine MERCIER
Commission n°2 : POLITIQUE DE LA VILLE ET JEUNESSE	
<i>Groupe Majoritaire (6)</i>	<i>Groupe d'Opposition (1)</i> <i>« un nouvel élan pour Valentigney »</i>
1. Philippe GAUTIER 2. Omar RABEI 3. Oktay OKTEM 4. Mélanie GREMILLET 5. Elodie LERALE 6. Anne-Lise GARCIA	1. Anne MAGNIN-FEYSOT
Commission n°3 : URBANISME	
<i>Groupe Majoritaire (6)</i>	<i>Groupe d'Opposition (1)</i> <i>« un nouvel élan pour Valentigney »</i>
1. Philippe GAUTIER 2. Lise VURPILLOT 3. Nathalie LIARD 4. Roland GAMBERI 5. Cyril DAMOTTE 6. Thierry MAILLOT	1. Patrice MARTIN
Commission n°4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
<i>Groupe Majoritaire (6)</i>	<i>Groupe d'Opposition (1)</i> <i>« un nouvel élan pour Valentigney »</i>
1. Philippe GAUTIER 2. Arnaud PAVILLARD 3. Martine LAMBERT 4. Omar RABEI 5. Armando LOPES 6. Denis NEDEZ	1. Nadine MERCIER
Commission n°5 : ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	
<i>Groupe Majoritaire (6)</i>	<i>Groupe d'Opposition (1)</i> <i>« un nouvel élan pour Valentigney »</i>
1. Philippe GAUTIER 2. Stephanie GAUTIER 3. Dominique DANGEL 4. Elodie LERALE	1. Malika DRICI

5. Coralie GUILLAUME 6. Martine MICHAUD	
Commission n°6 : EDUCATION	
Groupe Majoritaire (6)	Groupe d'Opposition (1) « un nouvel élan pour Valentigney »
1. Philippe GAUTIER 2. Anne-Lise GARCIA 3. Arnaud JACQUOT 4. Emilie BARBIER 5. Claudia FERNANDES 6. Stéphanie GAUTIER	1. Anne MAGNIN-FEYSOT
Commission n°7 : SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	
Groupe Majoritaire (6)	Groupe d'Opposition (1) « un nouvel élan pour Valentigney »
1. Philippe GAUTIER 2. Thierry MAILLOT 3. Maud PELISSIER 4. Omar RABEI 5. Oktay OKTEM 6. Emilie BARBIER	1. Carlo MIGUEL
Commission n°8 : CULTURE	
Groupe Majoritaire (6)	Groupe d'Opposition (1) « un nouvel élan pour Valentigney »
1. Philippe GAUTIER 2. Martine MICHAUD 3. Daniel FERNANDES 4. Mélanie GREMILLET 5. Coralie GUILLAUME 6. Emilie BARBIER	1. Malika DRICI
Commission n°9 : TRAVAUX, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIE	
Groupe Majoritaire (6)	Groupe d'Opposition (1) « un nouvel élan pour Valentigney »
1. Philippe GAUTIER 2. Armando LOPES 3. Denis NEDEZ 4. Roland GAMBERI 5. Nathalie LIARD 6. Arnaud PAVILLARD	1. Gérard PAYOT

DIT que ces Commissions seront assistées d'un Comité Consultatif chacune

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GÉRARD